

FAITS DIVERS

Alertez-nous : 069/889631

EN BREF

◆ ESTAIMBOURG

Par escalade

Mardi, entre 10 h et 16 h 30, on s'est introduit par escalade d'un grillage dans une habitation des Hautes Rues. Toute la maison a été fouillée. Le préjudice n'a pas été communiqué.

◆ KAIN

Cambriolages dans les règles

Mardi, deux cambriolages d'habitation ont été constatés à Kain. Rue d'Ormont, on a forcé une porte et fouillé les meubles. Rue du Pavé d'Ormont, on a fracturé plusieurs portes et on a tout fouillé dans la maison. Les préjudices n'ont pas été communiqués.

◆ TOURNAI

Porte forcée

Mardi, pendant le temps de midi, on s'est introduit par effraction d'une porte dans une habitation, rue du Château. Le préjudice n'a pas été communiqué.

Voiture volée

Mardi, entre 10 h et 11 h 30, on a volé une voiture Volvo stationnée rue Beyaert.

◆ LAPLAIGNE

Cambriolage

Mardi, pendant la journée, on s'est introduit dans une habitation, rue du Village. Le préjudice n'a pas été communiqué.

◆ STAMBRUGES

Tentative de vol à la ruse

Lundi, vers 16 h 30, un individu se présente chez un habitant de la rue Hector Fontaine sous prétexte de savoir si les garages voisins sont à vendre. On lui dit de se renseigner chez le propriétaire mais, profitant du fait que l'habitant était parti noter le numéro de téléphone sur un bout de papier, l'individu pénètre dans la maison, jusqu'à la salle à manger. Il est alors mis en fuite, sans avoir rien pu voler.

◆ WASMES-A-B

Volours de voiture interpellés

Entre mardi et mercredi, vers minuit, deux personnes ont été aperçues alors qu'elles étaient occupées à tenter de voler une Peugeot 106 stationnée rue Haute. Les volours ont été arrêtés.

◆ MOUSCRON

Du verre dans le tunnel

Mercredi, vers 18 h 15, les pompiers de Mouscron ont été appelés pour un nettoyage de route dans le tunnel Astrid (CHM), sur la RN58, en direction de la Flandre. Un camion avait perdu du verre, en quantité assez conséquente. La circulation a été interrompue le temps de l'intervention.

LEUZE-EN-HAINAUT

Des migrants arrêtés dans le zoning

Quatorze migrants, tous originaires d'Érythrée, s'étaient cachés dans un camion de la firme Eldi. En fuite dans le zoning, ils ont pu être interpellés.

● Pierre-Laurent COUVELIER

Branle-bas de combat mercredi matin aux abords et au sein du zoning industriel, où la police est intervenue pour intercepter des migrants en fuite. Il était aux environs de 7 h 30 quand le chauffeur d'un camion de la firme d'électroménagers Eldi a vu surgir un groupe de migrants en ouvrant la remorque de son véhicule.

Venant d'Allemagne, le poids lourd, qui effectuait une livraison dans le zoning de Leuze, s'était auparavant arrêté sur un parking autoroutier du côté de Charleroi. C'est à ce moment-là que les quatorze migrants, tous originaires d'Érythrée, ont embarqué à l'arrière du camion en faisant un trou dans la bâche.

« Des que le chauffeur a ouvert les portes de son camion, les migrants cachés à l'intérieur se sont



La police a notamment mené ses recherches aux abords du zoning industriel de l'Europe.

enfuis un peu partout dans le zoning. Parmi eux, il y a sept hommes et sept femmes dont deux ou trois mineurs d'âge», explique David Deladrier, le chef de corps de la police Belœil-Leuze.

L'Office des étrangers devra statuer sur leur sort

Dans un premier temps, une dizaine de policiers de la zone ont été mobilisés sur place afin d'arrêter les fuyards. Ils ont ensuite reçu l'appui de la police fédérale avec l'envoi de trois

agents et d'un véhicule cellulaire.

L'objectif de ces personnes en situation illégale était de rejoindre la Grande-Bretagne via le port de Calais. Bien que dispersés dans le zoning de l'Europe, les quatorze Érythréens ont pu être appréhendés par les forces de l'ordre. Privés de liberté, ils ont notamment été pris en charge par les services communaux, qui leur ont apporté des boissons et de la nourriture.

« Ces personnes ont été arrêtées

administrativement, sachant que l'on dispose d'un délai de 24 heures pour effectuer des vérifications et établir leur identité», précise le commissaire divisionnaire.

Sur base des éléments communiqués par les services de l'Office des étrangers de statuer sur leur sort. « En fonction du cas de figure, ces migrants recevront un ordre de quitter le territoire ou seront placés en centre fermé. Quant aux mineurs d'âge, ils pourraient être placés sous tutelle. » ■

LILLE

Commerces vandalisés : Partenariat touristique des vegans interpellés avec Brussels Airlines

Six personnes proche des milieux vegans ont été interpellées cette semaine en France dans le cadre de l'enquête sur la vandalisation récente de neuf commerces, dont des boucheries ou des poissonneries, à Lille et sa région (Nord), a-t-on appris mercredi de sources concordantes.

Entre mai et août, plusieurs commerces de la métropole lilloise – boucheries, poissonneries, fromagerie ou restaurants McDonald's – avaient été vandalisés, avec des vitrines brisées, des inscriptions hostiles au spécisme.

La maire socialiste de Lille Martine Aubry avait fait part de sa « consternation » et la Ville s'était constituée partie civile après l'attaque d'une boucherie en plein centre-ville en mai.

« Sur les six interpellations, une personne devrait être défermée mercredi tandis que les gardes à vue des cinq autres ont été levées ou vont l'être », a indiqué à l'AFP le parquet de Lille. Les enquêteurs ont pu me-

ner ces interpellations « grâce à l'ADN et à un travail de téléphonie », selon une source proche du dossier, précisant qu'il y avait eu aussi des perquisitions fructueuses.

Selon le site du journal régional *La Voix du Nord*, il s'agit de cinq femmes et d'un homme, âgés de 22 à 54 ans.

L'idéologie du spécisme

Les vegans rejettent le spécisme, une idéologie postulant une hiérarchie entre les espèces, notamment entre l'être humain et les animaux, aboutissant à la consommation humaine d'animaux.

Ces attaques avaient poussé les bouchers-charcutiers à demander la protection des autorités au début de l'été. Début septembre, un festival vegan avait été organisé dans la région, faisant craindre des tensions ou débordements avec des représentants des bouchers, poissonniers ou des chasseurs, mais tout s'est finalement déroulé dans le calme. ■

TOURNAI

Partenariat touristique avec Brussels Airlines

Brussels Airlines veut stimuler le tourisme en Belgique en permettant à ses passagers en escale en Belgique de visiter le pays.

La compagnie aérienne belge a ainsi lancé une nouvelle formule de voyage appelée *Belgium Stop Over* grâce à laquelle ces voyageurs peuvent s'arrêter durant un à cinq jours et accéder gratuitement à plusieurs musées et sites touristiques dans deux villes belges de leur choix.

Cette offre s'adresse aux personnes voyageant au départ des États-Unis, du Canada, d'Israël ou d'Inde vers l'Afrique, l'Europe, les États-Unis, Israël, le Canada ou l'Inde. Désormais, elles pourront ajouter à leur voyage un court séjour, d'un à cinq jours, en Belgique avec une formule adaptée.

Belgium Stop Over s'appuie sur des partenariats avec les organismes de tourisme Visit Flanders, Visit Brussels, Wallonie Belgique Tourisme et plusieurs villes belges (Bruxelles, Anvers, Charleroi, Eupen, Gand, Liège, Louvain, Louvain-la-Neuve, Malines, Mons, Namur, Tournai



L'Office du Tourisme proposera des accès gratuits à des voyageurs en transit en Belgique.

et Ypres).

Le *Belgium Stop Over* offre aux voyageurs la possibilité de séjourner d'un à cinq jours en Belgique.

En avril de l'année dernière, *Brussels Airlines* avait déjà lancé le *Hi Belgium Pass*, qui permet aux passagers européens de visiter les villes belges à tarif réduit. ■

BRUNEAUT

Décès du 1^{er} bourgmestre de l'entité

Demier mayor de Laplaigne et premier bourgmestre de Brunehaut, Stéphane Vivier s'est

Diplômé comptable de l'École industrielle d'Antoing et de Mons, Stéphane avait parachevé sa formation à la Chambre belge des comptables à Bruxelles. En 1955, il était entré en qualité de com-



BLÉHARIES

L'assassin de Thay bientôt aux assises

Accusé d'avoir assassiné sa maîtresse brésilienne Thay, l'architecte genapois Jean-Gabriel Mattered vient d'être renvoyé devant la

éteint. Portrait d'une carrière bien remplie.

● Frank GHISLAIN

On a appris mercredi le décès de Stéphane Vivier. Âgé de 93 ans, M. Vivier était né à Maubray. C'est d'ailleurs dans le Pays blanc que le disparu a fait ses premières armes politiques.

À l'âge de 27 ans, cet employé des Mutualités socialistes avait été élu conseiller communal à Maubray. « Nous étions dans une majorité avec une liste composée de socialistes et d'un communiste », nous avait-il confié lors d'une rencontre.

son entrée en qualité de comptable à l'IMC de Tournai.

Ayant déménagé vers Laplaigne, M. Vivier accédait en 1959 à la fonction scabinaire. Après avoir été en 1963-1964 bourgmestre faisant fonction, il était devenu le mayor de la localité en janvier 1965. « Avoir obtenu en octobre 1964 la majorité absolue et le poste de bourgmestre, c'est le meilleur souvenir de ma carrière politique », nous avait-il dit lors d'un entretien.

Dernier bourgmestre de Laplaigne avant la fusion des communes, Stéphane Vivier fut aussi élu conseiller provincial en 1970, une fonction qu'il n'assuma que pendant une législature.

Sur le plan professionnel, il est devenu en 1971 le directeur



Stéphane Vivier (à gauche) avec son successeur, Charles Picq, en 1995.

de l'IMC. C'est en cette qualité qu'il sera prépensionné en 1988. Parallèlement à cela, M. Vivier a aussi entrepris une carrière d'assureur.

Premier magistrat de Brunehaut au lendemain de la fusion des communes, le politicien perdit son siège lors des élections d'octobre 1982. « Se retrouver dans l'opposition fut la pire des choses, selon ses dires.

Retrouvant la majorité et son poste mayoral en janvier 1989,

Stéphane Vivier se représenta, sous l'insistance de ses amis, aux élections d'octobre 1994. Réélu, il avait cependant décidé de mettre un terme à son mandat le 30 juin 1995, ce qu'il a fait au profit de Charles Picq.

À cette date et au terme de cinq mandats mayoraux, Stéphane a quitté toutes ses fonctions communales se consacrant exclusivement à son « dada », le Foyer Frontalier qu'il présidait à l'époque. ■

VEZON-WARNETON

Deux faillites

Le 5 septembre dernier, le tribunal de commerce de Tournai a prononcé la faillite, sur avenue de la SPRL Shield Security Events, établie à Vezon, active dans la surveillance et le gardiennage.

Ce mardi, elle a acté le dépôt de bilan de Grégory Parez, route de Ploegsteert, à Warneton. ■

MARKE

Deux trafiquants de drogue arrêtés

Une opération coordonnée de la police contre le trafic d'êtres humains sur le parking autoroutier de Marke (Flandre occidentale) a permis d'appréhender deux jeunes hommes dans la nuit de lundi à mardi.

Dans leur véhicule, la police a trouvé cinq kilos d'héroïne, ainsi que des armes et des munitions, a fait savoir la section courtraisienne du parquet de Flandre occidentale.

« Il s'agit de deux individus de nationalité néerlandaise qui faisaient route vers la France », a précisé Tom Janssens, porte-parole du parquet à Courtrai.

Les deux suspects sont âgés de 18 et 19 ans et viennent de Rotterdam. Ils sont maintenant en détention. ■

TOURNAI

Le retour des Cygnes en ville ?

Une info circule selon laquelle l'enseigne les Cygnes rouvrirait ses portes au centre-ville. Ce sera vrai mais pour une période très temporaire.

● Vincent DUBOIS

L'info a fait le tour de la ville en moins de temps qu'il ne faut pour arperner les rues du centre un jour de braderie : le magasin Les Cygnes quitterait très prochainement ses locaux froyennois pour réintégrer son ancienne cellule de la rue du... Cygne, Laquelle est toujours mise en location actuellement.

Certains ont même été jusqu'à prétendre que le magasin quitterait Froyennes afin de retrouver une situation plus prospère au centre-ville.

« Mettons tout de suite les choses au point, précise Damien Heleu, patron de l'enseigne tournaise bien connue. Nous sommes très bien à Froyennes et nous n'avons pas l'intention de quitter le centre commercial. En réalité, ce qui se passe, c'est que nous allons rouvrir effectivement le magasin de la rue du Cygne avec des vêtements et chaussures provenant de stockages de Froyennes et cela pour une période temporaire, soit entre le 15 septembre et le 15 octobre. Nous proposons également

de tels articles à l'étage de Factory les Cygnes (N.D.L.R. : l'autre commerce du même groupe mais demeurant lui toujours bien à la rue des Cygnes) mais l'espace y était insuffisant pour accueillir le stock froyennois.

Il s'agit donc bien d'une ouverture temporaire et de ventes éphémères et non pas d'un déménagement comme certains ont pu le croire ou le faire croire... »

Rappelons, pour conclure, ce que nous déclarait Damien Heleu en décembre 2017, soit quelques mois après le déménagement du magasin vers Froyennes :

« Non seulement, environ 95 % de la clientèle nous a suivis, expli-



Si le magasin les Cygnes compte à nouveau accueillir des clients au centre-ville, ce sera provisoire...

quait-il, mais il y a aussi des anciens clients, qui ne voulaient plus venir dans le centre-ville, qui sont revenus... Sans compter les nouveaux... C'est incontestablement positif. D'autant qu'ici, à la rue de la Borgnette, nous sommes particulièrement bien placés tout en évitant la congestion du parking du Carrefour certains jours.

Très honnêtement, j'avais peur que les personnes un peu plus âgées ne suivent pas... Eh bien, pas du tout. Au contraire, elles sont heureuses de pouvoir se garer devant l'entrée du magasin sans avoir à aller chercher un ticket de parking... »

Une réalité qui reste d'actualité. ■

quait-il, mais il y a aussi des anciens clients, qui ne voulaient plus venir dans le centre-ville, qui sont revenus... Sans compter les nouveaux... C'est incontestablement positif. D'autant qu'ici, à la rue de la Borgnette, nous sommes particulièrement bien placés tout en évitant la congestion du parking du Carrefour certains jours.

Très honnêtement, j'avais peur que les personnes un peu plus âgées ne suivent pas... Eh bien, pas du tout. Au contraire, elles sont heureuses de pouvoir se garer devant l'entrée du magasin sans avoir à aller chercher un ticket de parking... »

Une réalité qui reste d'actualité. ■

BRUNEAUT

Harcèlement : Daniel Bernard va en appel

Un conseiller communal de Brunehaut, condamné en première instance pour harcèlement, a demandé son acquittement, mercredi, devant la cour d'appel de Mons.

Le tribunal correctionnel de Tournai avait condamné l'homme, élu en 2012, à trois ans de prison ferme pour son attitude, qui s'est étendue durant cinq ans, vis-à-vis de la directrice générale de la commune hennuyère.

Le 23 août dernier, il avait été entendu dans le cadre de nouveaux faits, identiques, par un juge d'instruction qui l'avait libéré sous conditions.

Dans des tracts ou sur son site internet, Daniel Bernard avait qualifié la directrice communale de Brunehaut de plusieurs surnoms, remettant en cause, sans cesse, ses compétences et ses qualifications. L'élu de la formation politique Centre Étendard Citoyen ne faisait par contre jamais aucun commentaire en séance publique lors des conseils communaux.

Lors de l'audience, l'ancien pépiniériste, entré en politique en 2012, a déclaré qu'il ne visait pas la personne mais la fonction et qu'il avait agi au nom des citoyens mécontents qui étaient venus le solliciter. Il soutient qu'il voulait seulement dénoncer ce qui n'allait pas dans cette commune frontalière.

L'élu a été entendu le 23 août par un juge d'instruction qui l'a libéré sous conditions, dont celle de ne plus rien écrire sur la directrice générale. L'homme a annoncé lors de l'audience qu'il ne voulait plus entendre parler de la politique communale.

L'avocat général a demandé à la cour de confirmer la peine de trois ans de prison prononcée en première instance. La défense a plaidé l'acquiescement et, à titre subsidiaire, le sursis probatoire. L'arrêt sera prononcé le 10 octobre. ■ **Belga**